



Comprendre et déceler la dissociation

De la difficulté de protéger les personnes mineures en situation de prostitution pour les professionnel.le.s de la police, de la justice et de l'aide à l'enfance



« Je pouvais me sentir un peu princesse, un peu quelqu'un à part... ça me permettait de me dire que, finalement, c'était pas si terrible que ça. J'arrivais à occulter tous les moments de violence. Ce n'est pas des rapports sexuels la prostitution, [...] c'est vraiment être réduite à l'état d'objet, c'est perdre son humanité », explique Andréa¹, 23 ans, qui est entrée dans la prostitution à 14 ans. L'incise résume une manifestation de l'état de stress post-traumatique, souvent observé chez les personnes mineures en situation de prostitution : la dissociation.

Dans l'attente de l'adoption de propositions de lois actuellement en débat, la prostitution n'est pas définie par le code pénal mais par une jurisprudence de la chambre criminelle de la Cour de cassation, en date du 27 mars 1996. Elle recouvre « le fait de se prêter, moyennant rémunération, à des contacts physiques de quelque nature qu'ils soient, afin de satisfaire les besoins sexuels d'autrui ». Il résulte de l'article 13 de la loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale que tout mineur qui se livre à la prostitution est réputé en danger et relève de la protection du juge des enfants.

Le phénomène est souvent réduit à l'exploitation des mineur.e.s étranger.ère.s non accompagné.e.s ou à la prostitution étudiante, dans le cadre d'un proxénétisme dit « de cité ». Les professionnel.le.s de l'enfance constatent pourtant que les personnes mineures en situation de prostitution sont le plus souvent des jeunes filles, âgées de 13 à 17 ans, de nationalité française. A ce jour, la prostitution des personnes mineures concernerait entre 5.000 et 8.000 enfants, en France.

Les magistrat.e.s comme les éducateurs.trices relèvent que les personnes mineures en situation de prostitution ont été victimes, dans leur passé, de violences (sexuelles, physiques ou psychologiques) ou ont vécu des séparations qui les ont particulièrement fragilisées. La situation d'Andréa l'illustre² : la jeune femme précise avoir été victime d'un viol à l'âge de six ans. De même, il est fréquent que ces personnes soient déjà connues des services sociaux. « [...]Votre histoire est atypique, j'ai peu de situations où l'enfant se met en danger sans que les parents soient en défaut », explique ouvertement la juge à Nina, mineure et survivante de la prostitution³.

La dissociation, clé de compréhension

A la suite d'une agression, physique ou psychique, ou de tout autre événement traumatisant, un état de stress post-traumatique (ESPT) se manifeste afin de se protéger face à un risque de mort imminent. Pour continuer à vivre, le système cérébral va instinctivement neutraliser les sentiments de stress et d'impuissance générés par l'atrocité de l'événement, pour les refouler dans son inconscient. En raison de leur surexposition à des violences sexuelles subies dans l'enfance (entre 80 et 95%), les personnes en situation de prostitution présentent massivement un état de stress post-traumatique, et ce alors que le risque d'ESPT est évalué à 24 % en présence d'une exposition traumatique moyenne⁴.

>>> Pour aller plus loin : [L'état de stress post-traumatique \(ESPT\) chez les personnes prostituées, Fondation Scelles, Janvier 2019](#)

Parmi les différentes manifestations de l'état de stress post-traumatique, la dissociation correspond à l'anesthésie émotionnelle, tant physique que psychique, mise en œuvre instinctivement par la victime pour survivre à un danger. Elle a été longuement étudiée par les psychiatres, notamment par la psychiatre Muriel Salmona, présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie⁵.

Dans son ouvrage *Le livre noir sur les violences sexuelles*⁶, elle explique qu'en présence d'une menace, le système cérébral produit naturellement une **dissociation**. Des drogues biologiques, endogènes agissent alors à la manière de stupéfiants. Ces substances ont notamment un double effet de tolérance et d'accoutumance. En conséquence, plus la menace est fréquente, plus la quantité est importante, moins la dissociation opère spontanément. Dans le cadre de la prostitution, cela signifie bien que la multiplication des passes aggrave le traumatisme, elle donne le sentiment d'être de plus en plus indolore.

C'est pour dépasser cet obstacle que les victimes adoptent des **conduites dissociantes**. Elles vont donc multiplier les conduites à risques afin de sécréter davantage de stress, pour accroître la fabrication de drogues endogènes et ainsi parvenir à une dissociation.

Le plus souvent, les personnes en situation de prostitution vont également consommer des **drogues** pour faciliter la dissociation (cannabinoïdes, hallucinogènes, stimulants majeurs, opiacés, tranquillisants...), et ce de manière croissante. Pour survivre, Andréa cherchait à se débarrasser de ses émotions et s'enfermait dans un cercle vicieux : « *Plus je vivais des choses violentes, plus j'avais besoin de drogue et plus je consommais des drogues, plus je vivais des choses violentes* »⁷.

>>> Pour aller plus loin : [« Papa, viens me chercher ! » : Face-à-face d'un père et sa fille mineure, victime de prostitution](#)

Afin de comprendre la prostitution des personnes mineures, il est donc nécessaire de comprendre que la plupart d'entre elles ont vécu des situations traumatisantes qui ont endommagé leurs mécanismes biologiques de défense. Cette vulnérabilité, qui en a fait des proies idéales pour le système prostitutionnel,

va s'accroître considérablement à leur contact. Ainsi, en l'absence de disjonction et de dissociation spontanées, leur cerveau va être contraint d'accepter la multiplication et l'aggravation des situations de danger, en expérimentant des situations de plus en plus efficaces, coûteuses et dangereuses.

Muriel Salmona poursuit son analyse en soulignant la particulière profondeur du traumatisme chez l'enfant⁸. En effet, tandis que l'adulte peut se remémorer les événements positifs qui ont entouré l'épisode traumatique, l'enfant ne peut se rassurer en projetant un passé ou un avenir réconfortant et optimiste. « *Il est contraint de se construire dans un univers violent et incohérent, où il est constamment en insécurité* », résume la psychiatre⁹.

C'est pour cette raison que les professionnel.le.s de l'enfance relèvent fréquemment une « **parentification** » chez les personnes mineures traumatisées. La parentification de l'enfant est « *un processus interne à la vie familiale qui amène un enfant ou un adolescent à prendre des responsabilités plus importantes que ne le voudraient son âge et sa maturation et qui le conduisent à devenir un parent pour ses parents* »¹⁰.

En effet, pour survivre, l'enfant va développer une forme de résilience, à la manière des adultes. Selon Muriel Salmona, cette adaptation se traduit par une sensibilité accrue aux « mouvements d'humeurs » et aux « désirs » de ses agresseurs¹¹. Elle se manifestera également par l'isolement de la personne mineure, incomprise des adultes dépassés par son attitude et des autres jeunes, à l'exception des autres personnes mineures traumatisées avec lesquelles elle pourra évoquer sa situation.

« Encore plus que l'adulte, l'enfant peut être acculé à avoir recours à des conduites à risques dissociantes très délétères (...) pour survivre. Encore plus que l'adulte, il va se sentir douloureusement différent des autres sans comprendre pourquoi, et se percevoir progressivement comme un handicapé de la vie ».

Extrait : « Le livre noir des violences sexuelles », Ed. Dunod, 2013.

De la difficulté de comprendre et de déceler la dissociation...

Elle correspond à l'une des « stratégies de survie », telles que Muriel Salmona les a recensées, aux côtés de la fuite ou encore de l'adaptation, dans le cadre de ce qu'on nomme le « syndrome de Stockholm »¹².

Il ressort de l'enquête sur l'impact des violences sexuelles, réalisée par l'association Mémoire Traumatique et Victimologie en 2015, que les **enfants traumatisés** redoutent souvent de ne pas être crus ou d'être mis en cause et s'enferment dans le silence¹³. En miroir, il est effectivement noté l'adoption d'un « discours moralisateur et culpabilisant » de la part des adultes qui les entourent, professionnel.le.s de l'enfance ou parents, qui manquent de formation et d'informations.

Est relevé une double contradiction : « *Quand les victimes vont très mal, les symptômes qu'elles présentent, au lieu d'être reliés aux violences et au trauma, sont attribués à une pathologie psychiatrique sous-jacente, les renvoyant à un statut de malades mentales, et quand les victimes semblent ne pas aller si mal, parce qu'elles sont très dissociées et anesthésiées émotionnellement, les violences mêmes les plus extrêmes sont minimisées, ce n'est pas si grave, ou bien, elles sont inventées(...)* »¹⁴.

La difficulté, pour parvenir à la détecter, est que la dissociation se traduit par un détachement, un état d'indifférence affective de sorte que l'enfant dissocié apparaît indifférent, déconnecté en permanence.

Concrètement, les personnes mineures refusent d'admettre qu'elles sont en situation de prostitution ou, à l'inverse, affirment qu'elles « gèrent » et que « tout le monde le fait ». Elles refusent de coopérer avec les services d'enquête et les travailleurs sociaux et soutiennent à leurs parents, aux éducateurs.trices et aux psychologues qu'elles ne sont pas en danger. Lorsque leur interlocuteur ignore qu'elles sont dissociées, il les juge souvent « provocatrices » car, en effet, les personnes mineures, les jeunes filles notamment, multiplient les artifices (maquillage excessif, faux cils, faux cheveux, etc.) pour dissimuler leur mal-être et tenter

ainsi de « disparaître » du paysage. Seul le phénomène de dissociation permet de comprendre « *le fait qu'elle puisse rire au lieu de montrer de la souffrance* »¹⁵.

... pour les services d'enquête...

Ainsi, les enquêtes ouvertes sur des faits de proxénétisme sur personnes mineures comprennent souvent une alternance de procès-verbaux, de remise à parents puis de fugues ainsi que des documents actant le refus des mineur.e.s de se rendre aux expertises psychologiques ou psychiatriques et aux auditions par les enquêteurs. Les forces de l'ordre ne peuvent que constater l'absence d'éléments concrets permettant d'établir la situation de prostitution. A cette difficulté s'ajoute la saturation des services d'enquêtes et leur incapacité matérielle à réaliser les nombreuses surveillances de sites internet et écoutes téléphoniques requises pour démanteler les réseaux de proxénétisme. Ces réseaux sont, le plus souvent, des « micro-réseaux », à la fois éphémères dans le temps, très mobiles géographiquement et clandestins puisqu'ils fonctionnent presque exclusivement grâce à l'usage des réseaux sociaux. Composés de deux ou trois proxénètes, ces micro-réseaux sont constitués de jeunes garçons, voire de jeunes filles, qui voient dans cette activité criminelle une entreprise plus facile à exercer, moins risquée et plus rentable que le

trafic de stupéfiants. En effet, les personnes mineures en situation de prostitution enchaînent parfois jusqu'à quinze clients-prostituteurs par jour et peuvent rapporter à leurs proxénètes plusieurs milliers d'euros pour une nuit ou une journée. Leur exploitation ne nécessite, en outre, aucun import ni stock de marchandise préalable, ni aucun « quartier » à conquérir et dans lequel il faut s'imposer. Sur ce point, il a été noté une dissimulation des lieux de prostitution avec un déplacement de la voie publique vers les hôtels, et désormais vers des appartements loués de type Airbnb. Il résulte de tous ces éléments une porosité des éléments de preuve et donc de nombreux classements sans suite.

Simon Bénard-Courbon, substitut en charge de la prostitution des mineur.e.s au Tribunal judiciaire de Bobigny, déplore le manque de formation des professionnels sur la prostitution des personnes mineures¹⁶. A l'image de la scène du film *Pollisse*¹⁷ où l'on voit les policiers de la Brigade des mineurs rire lorsqu'une jeune fille leur explique, avec un naturel déconcertant, qu'elle a accepté de faire une fellation à des garçons pour récupérer son téléphone portable, le magistrat relève que les enquêteurs n'y croient pas.



Source image : <https://twitter.com/artefr/status/536632110996795392>

... pour les juges des enfants...

Les juges des enfants, comme les parquets, déplorent leur incapacité à protéger les personnes mineures. « *Les policiers et les éducateurs que je rencontre alors ont l'habitude de gérer des cas sociaux, moins des filles comme moi* », résume Nina¹⁸. Magali Lavie-Badie, juge des enfants près du tribunal judiciaire de Bobigny, observe que les éducateurs.trices ne semblent pas à l'aise pour évoquer la sexualité et la prostitution avec les personnes mineures, dès lors qu'ils ont réussi à établir un lien de confiance avec elles¹⁹. Elle note également que les outils classiques du juge des enfants sont inadaptés. En effet, le comportement troublant adopté par ces personnes mineures dissociées, conjugué au manque de formation des institutions sur ce sujet, conduit à un signalement souvent tardif de la situation. Or, tenu de prendre une décision en urgence, le juge des enfants n'est pas en capacité d'ordonner une mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIIE), décision qui permettrait de connaître davantage la personnalité de la personne mineure et de son entourage et d'ordonner, dans un second temps, une mesure éducative adaptée à celle-ci. Il ne peut pas non plus toujours opter pour une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) car celle-ci suppose que les parents soient à même de comprendre et d'accompagner leur enfant pour l'aider à s'extraire du système prostitutionnel.

... pour les professionnel.le.s de l'aide à l'enfance...

A fortiori, ils font souvent le constat que, dans l'urgence et au regard de la gravité de la situation, seul le placement s'impose. Or, prévient Magali Lavie-Badie, le placement c'est « l'entrée en prostitution »²⁰. En effet, de nombreux foyers de l'enfance sont aujourd'hui devenus des lieux privilégiés pour le recrutement, par les proxénètes ou par celles qu'on appelle les « rabatteuses ». Certaines jeunes filles mineures qui sont ou ont été victimes de prostitution peuvent devenir également proxénètes, puisqu'elles tentent de convaincre leurs copines de les rejoindre. Il leur est parfois proposé un « séjour de

rupture », c'est-à-dire un éloignement de plusieurs semaines voire de plusieurs mois, afin de rompre avec le système prostitutionnel et d'engager un dialogue sur les faits et sur leur santé. Mais, très souvent, les personnes mineures dissociées font échec à cette proposition. Dans son témoignage, Nina explique qu'une éducatrice de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) a évoqué un passage dans « un centre équestre pendant deux semaines », ce qu'elle avait refusé en bloc²¹.

Opérant selon une logique mercantile, les systèmes prostitutionnels ont rapidement identifié les jeunes filles mineures placées à l'ASE comme des sujets particulièrement vulnérables, faciles à convaincre. Les proxénètes les appâtent en leur faisant miroiter une véritable relation amoureuse – c'est la technique employée par les « loverboys » - ou en leur promettant de l'« argent facile », voire de la drogue.

En agissant ainsi, les proxénètes créent une relation basée sur **l'emprise**. Mécanisme désormais connu dans le cadre des violences conjugales, l'emprise fonctionne de la même manière s'agissant de la prostitution des personnes mineures. Le proxénète va entraîner la jeune fille dans un cycle. Ce cycle va débuter par une première phase au cours de laquelle il la séduit et lui fait des promesses. C'est ce qu'on appelle la « lune de miel » dans le cadre des violences conjugales. Par la suite, vont se succéder des périodes au cours desquelles il va être irritable et sous tension, exerçant sur elle des violences psychologiques, voire physiques ainsi que des insultes et des menaces. Il va ainsi créer un climat de peur intense chez la jeune fille et se rend indispensable à ses yeux, en assurant qu'il la « protège » et qu'elle ne peut pas se passer de lui. Enfin, il va s'excuser et minimiser son comportement en se cherchant des excuses, contribuant ainsi à lui faire perdre son esprit critique, sa confiance en elle et ses repères, déjà incertains du fait de sa minorité. L'emprise explique que de nombreux parents ne réussissent pas à éloigner leur fille de leur loverboy-proxénète : « *A ses yeux, elle est consentante. C'est l'homme de sa vie, elle fait ça pour l'homme de sa vie mais on voit qu'elle est mal* »²².

... à la nécessité de soigner les personnes mineures traumatisées

Pour protéger les personnes mineures et endiguer le système prostitutionnel, il faut commencer par soigner leur dissociation.

D'un point de vue psychiatrique, cela signifie qu'il faut transformer la « mémoire traumatique » en « mémoire autobiographique », c'est-à-dire accompagner la personne mineure à réaliser la violence du système prostitutionnel et l'emprise qu'elle exerce sur cette dernière. Les soins consistent à donner du sens et des représentations aux personnes mineures, afin qu'elles sortent de leur état de sidération et qu'elles mettent des mots et de la distance sur les situations qui les ont traumatisées. Au niveau neurologique, le soignant recherche une « neurogénèse », c'est-à-dire une réparation de la panne cérébrale. A l'image d'un système informatique, il s'agit de « rendre inutiles les stratégies de survie » et de réparer les failles neuronales à l'aide d'un « démineur professionnel »²³.

Pour y parvenir, il faut surmonter le tabou qui règne au sein des familles. A l'image des infections sexuellement transmissibles (IST) qui ont longtemps été passées sous silence, Catherine Champrenault, procureure générale près la Cour d'appel de Paris, insiste sur la nécessité, pour les parents, de surmonter leur propre souffrance et leur sentiment d'avoir échoué dans leur éducation, pour aborder cette question avec leur enfant²⁴. Elle reconnaît qu'il n'y a pas de formule magique mais insiste sur l'objectif de « ne jamais abandonner l'enfant dans la difficulté ». La magistrate souligne ensuite la nécessité de réviser, voire d'introduire un véritable module d'éducation à la sexualité dans les programmes de l'Éducation nationale. Relais de la cellule familiale, l'institution ne semble pas avoir encore pris la mesure de l'ampleur de ce phénomène au sein des jeunes²⁵.

Il faut encore veiller à adopter un discours bienveillant sur le long terme. La dissociation renvoie nécessairement à un sentiment d'impuissance. Le père de Nina explique : « C'est très dur de voir sa fille se détruire et de ne rien pouvoir faire », précisant « elle est devenue sourde à mes conseils (...), pour elle je suis simplement contre elle »²⁶.

Sortir de la dissociation est une entreprise longue et périlleuse. La patience est l'arme la plus efficace. Ainsi, Nina explique que, lorsqu'on l'avertissait sur les « dégâts psychologiques » qu'elle risquait de subir, elle était convaincue : « Je n'aurai pas de séquelles: je suis très forte ». Désormais, elle comprend que ceux qui veillaient sur elle avaient raison : « Quand tu fais quelque chose d'intime avec quelqu'un que tu n'aimes pas, juste par intérêt, il y a des images qui s'incrument dans ta mémoire et qui te rappellent à quel point tu as souffert pour décrocher cet argent. Des images qui ne s'effaceront jamais. Mais à l'époque, leurs conseils me paraissaient risibles »²⁷.

Pour conclure, d'après Raphaëlle Wach, substitute du procureur près le Tribunal judiciaire de Créteil, l'enjeu principal pour vaincre la prostitution des personnes mineures est « la déconstruction du discours de banalisation qui entoure ce phénomène et qui vise à faire valoir que, s'agissant d'une prostitution volontaire et non forcée, elle serait moins grave que celle des réseaux de traite. Soutenir cette thèse revient à taire la violence que sous-tend en lui-même l'acte prostitutionnel, à savoir la nécessaire dissociation que la prostituée met en œuvre pour survivre à l'acte qu'elle est en train de vivre, mécanisme de protection psychique d'autant plus préjudiciable qu'il touche le public le plus vulnérable qui soit : le mineur en pleine construction identitaire »²⁸.

Sources

Émissions radiophoniques :

- « Prostitution des adolescentes, l'inquiétante progression », Emission Interception, *France Inter*, 8 septembre 2019 <https://www.franceinter.fr/emissions/interception/interception-08-septembre-2019>

- « Prostitution des mineures en Ile-de-France : pourquoi la justice est dépassée », Podcast par l'Equipe de Code source, *Le Parisien*, 12 février 2020 <http://www.leparisien.fr/podcasts/code-source/prostitution-de-mineures-en-ile-de-france-pourquoi-la-justice-est-depassee-12-02-2020-8258412.php>

Articles :

- « Loi sur la prostitution : "Dépénaliser serait une catastrophe" », tribune signée dans *Le Monde*, 9 janvier 2019 https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/01/09/loi-sur-la-prostitution-depenaliser-serait-une-catastrophe_5406832_3232.html

- Jean-François Le Goff, « Thérapeutique de la parentification : une vue d'ensemble », *Thérapie Familiale*, 2005/3 (Vol. 26), 2005 <https://www.cairn.info/revue-therapie-familiale-2005-3-page-285.htm>

- Observatoire international de l'exploitation sexuelle (Fondation Scelles), Guillaume BIGAND, *L'état de stress post-traumatique (ESPT) chez les personnes prostituées*, janvier 2019 <http://crides.fondationscelles.org/course/view.php?id=6>

- Ernestine Ronai, « Mécanismes de la violence conjugale et impacts sur les enfants et les adolescents », in : *Ordres et désordres dans la sexualité, la conjugalité, la parentalité. Que peut la prévention ?*, Editions Erès, 2019 <https://www.cairn.info/ordres-et-desordres-dans-la-sexualite--9782749264493-page-173.htm>

- Mouvement du Nid Délégation Hauts-de-Seine, « Prostitution prévention accompagnement, Comment agir ? Guide pratique pour les acteurs sociaux », 2010 <http://mouvementdunid.org/IMG/pdf/2010guidepratiqueacteurssociauxvl.pdf>

- Muriel Salmona, « Savoir reconnaître l'impact psychotraumatique sur les enfants victimes de violences sexuelles est un impératif », *Médiapart*, 12 septembre 2015 <https://blogs.mediapart.fr/muriel-salmona/blog/120915/savoir-reconnaitre-limpact-psychotraumatique-sur-les-enfants-victimes-de-violences-sexuelles-est>

- Raphaëlle Wach, Substitut du procureur et référente proxénétisme sur mineurs au parquet de Créteil, « L'exploitation sexuelle dans les cités », *Hypotheses.org*, octobre 2019 <https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/3195/files/2019/10/R.-Wach-Proxe%CC%81ne%CC%81tisme-sur-mineures.pdf>

Ouvrages :

- Agir contre la prostitution des enfants (ACPE), « Exploitation sexuelle des mineurs en France », édition 2018 <https://www.acpe-asso.org/wp-content/uploads/2018/11/exploitation-sexuelle-des-mineurs-en-france-edition-2018.pdf>

- Agir contre la prostitution des enfants (ACPE), « Violence et exploitation sexuelle des mineurs – Un état des lieux en France », décembre 2016 <https://www.acpe-asso.org/wp-content/uploads/2017/12/etat-des-lieux-1.pdf>

- Thierry Delcroix et Nina, avec Jacqueline REMY, « Papa, viens me chercher ! », Editions de l'Observatoire, 2020 https://www.editions-observatoire.com/content/Papa_viens_me_chercher

- Muriel Salmona, « Le livre noir des violences sexuelles », Ed. Dunod, 1^{ère} édition (2013) et 2^{ème} édition (2018) <https://www.dunod.com/livres-muriel-salmona>

-
- ¹ Emission Interception, *France Inter*, 8 septembre 2019
 - ² Emission Interception, *France Inter*, 8 septembre 2019
 - ³ Thierry Delcroix et Nina, Ed. de l'Observatoire, 2020
 - ⁴ Muriel Salmona, *Médiapart*, 12 septembre 2015
 - ⁵ <https://www.memoiretraumatique.org/>
 - ⁶ Muriel Salmona, Ed. Dunod, 2013
 - ⁷ Emission Interception, *France Inter*, 8 septembre 2019
 - ⁸ Muriel Salmona, Ed. Dunod, 2013
 - ⁹ Muriel Salmona, Ed. Dunod, 2013
 - ¹⁰ Jean-François Le Goff, *Thérapie Familiale*, 2005
 - ¹¹ Muriel Salmona, Ed. Dunod, 2013
 - ¹² Muriel Salmona, *Médiapart*, 12 septembre 2015
 - ¹³ Muriel Salmona, *Médiapart*, 12 septembre 2015
 - ¹⁴ Muriel Salmona, *Médiapart*, 12 septembre 2015
 - ¹⁵ Mouvement du Nid, Délégation Hauts-de-Seine, 2010
 - ¹⁶ *Le Parisien*, 12 février 2020
 - ¹⁷ Film réalisé par Maïwenn en 2011
 - ¹⁸ Thierry Delcroix et Nina, Ed. de l'Observatoire, 2020
 - ¹⁹ *Le Parisien*, 12 février 2020
 - ²⁰ *Le Parisien*, 12 février 2020
 - ²¹ Thierry Delcroix et Nina, Ed. de l'Observatoire, 2020
 - ²² Emission Interception, *France Inter*, 8 septembre 2019
 - ²³ Muriel Salmona, *Médiapart*, 12 septembre 2015
 - ²⁴ Emission Interception, *France Inter*, 8 septembre 2019
 - ²⁵ Emission Interception, *France Inter*, 8 septembre 2019
 - ²⁶ Thierry Delcroix et Nina, Ed. de l'Observatoire, 2020
 - ²⁷ Thierry Delcroix et Nina, Ed. de l'Observatoire, 2020
 - ²⁸ Raphaëlle Wach, *Hypotheses.org*, 2019